

# Registre Des Professionnels

## Formulaire d'inscription



R.D.P  
21 rue de cherbourg  
67100 Strasbourg

Email : [contact@r-d-p.pro](mailto:contact@r-d-p.pro)  
Informations : [www.r-d-p.pro/infos/](http://www.r-d-p.pro/infos/)

Pour valider votre adhésion au **Registre Des Professionnels**, Veuillez vérifier vos informations de votre entreprise ci-dessous et joindre un chèque a *l'ordre de R.D.P* d'un montant de **234,24 €**

### Identification société

Raison social									
C O M M E R C I A N T									
Forme juridique									
Numéro sret					Site internet				
Adresse									
Cp		Ville							
8 2 1 9 Z		/ / P H O T O C O P I E , P R E P A R A T I O N D E D O C U M E N T S E T A U T R E S A C T I V I T E S S P E C I A L I S E E S D E							
Code naf / Activité									
Date de création		Adresse email							
Numéro de téléphone			Numéro de tél portable				Numéro de fax		

### Paie ment



Par Chèque Bancaire :  
A l'ordre de R.D.P



Par Carte Bancaire :  
A l'adresse suivante : <http://r-d-p.pro/cb/>

Identifiant : 8216118600015  
Mot de passe : nFZ2eGSqEL

Montant d'adhésion :  
**234.24 €**

Cachet et Signature :  
Suivi de «< bon pour inscription >>

Date :

En signant le présent formulaire je certifie expressivement l'exactitude des informations présentées ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance et accepter l'intégralité des conditions générales de vente située au dos du présent document, Offre facultative commercialisée par la société RDP Société de droit privé distincte d'infogreffe et du registre, des commerces des sociétés, tout litige pouvant survenir dans l'exécution ou l'interprétation des présentes conditions générales de vente sera porté exclusivement devant le tribunal de commerce compétent

## Conditions Générales de vente de prestations de services

EDP est une entreprise privée à caractère commercial immatriculée sous le numéro 819 607 391 et dont l'adresse postale est située au 21 rue de Cherbourg - 67100 Strasbourg. Toute prestation réalisée par EDP est soumise aux présentes conditions générales de prestations de services. La signature du formulaire de souscription engage le client qui, dès lors, adhère entièrement et sans réserve aux présentes conditions générales de prestations de services et confirme savoir que cette offre n'est pas obligatoire, son accord irrévocable sur ledite commande et son exécution par le prestataire.

### ARTICLE 1 - Objet

EDP propose un service de référencement aux entreprises domiciliées en France.

### ARTICLE 2 - Formulaire d'adhésion

Toute prestation réalisée par RDP est précédée d'un formulaire de souscription. Le formulaire de souscription adressé au Client par courrier précise :

- > les informations qui seront mises en ligne ;
- > le coût de la prestation ;
- > les modes de paiement ;

EDP adresse au Client le formulaire de souscription ainsi que les conditions générales de prestations de services. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner le formulaire de souscription signé.

### ARTICLE 3 - Prix et modalités de paiement

Tous les prix sont exprimés en Euros. Le règlement de l'abonnement s'effectue par avance. Les modes de règlement accepté est le chèque bancaire, ou le paiement par carte bancaire. Pour un changement de mode de paiement, merci de nous contacter par courrier.

### ARTICLE 4 - Durée et expiration du contrat

La souscription prend effet à compter de la date de signature de bulletin d'adhésion ou à défaut au moment de la réception du formulaire d'adhésion muni de son règlement au bureau de RDP. La souscription à RDP n'a pas de durée déterminée.

### ARTICLE 5 - Droit de cession à des tiers

Le souscripteur autorise le prestataire à céder les contrats existants à des tiers, sous réserve cependant de la garantie d'un service identique.

### ARTICLE 6 - Réalisation de la prestation

La souscription comprend la mise en ligne des informations présente sur le recto du bulletin de souscription adressé au client. RDP créera sous 15 jours ouvrés à réception du formulaire de souscription muni de son règlement une page internet regroupant les informations de l'entreprise sur le site internet <http://www.r-d-p.pro>. La fiche créée par RDP au client lui permettra d'accroître sa visibilité sur internet. Le site internet [www.r-d-p.pro](http://www.r-d-p.pro) fait l'objet de campagne publicitaire payante sur le moteur de recherche <http://www.google.fr> afin de faciliter la recherche et le référencement d'une entreprise au visiteur et de faire référence la fiche du souscripteur sur le moteur de recherche afin de faire croître le nombre de visites sur la fiche client. Le site internet <http://www.r-d-p.pro> a été créé pour permettre au visiteur de rechercher un professionnel de la manière la plus simple et la plus efficace. Rdp sauvegardera en interne les statistiques suivantes (Nombre de visites sur le site <http://www.r-d-p.pro> et le nombre de visites sur la page du client). Le client peut faire demande des statistiques annuelles de consultation de sa fiche par simple demande écrite à : RDP - 21 rue de Cherbourg - 67100 Strasbourg.

RDP se réserve le droit de cesser immédiatement la souscription en cas de problème lié au mode de règlement.

Le souscripteur déclare être informé de la nature, des caractéristiques, des performances de l'Internet (vitesse, difficultés d'accès, indisponibilité du réseau, etc.) et des risques y afférents (virus, détournements, etc.). Il dégage, en conséquence le prestataire de toute responsabilité offérente à des événements liés à l'Internet.

### ARTICLE 7 - Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le souscripteur dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Il peut demander, par simple lettre au prestataire afin que ses coordonnées ne soient plus communiquées à des tiers.

### ARTICLE 8 - Clause d'attribution de compétence

Les présentes conditions générales de prestations de services sont soumises au droit français. Tout litige éventuel entre les parties (Client et RDP), à défaut d'un règlement amiable, sera porté exclusivement devant le tribunal de commerce.